

N°25
DÉCEMBRE 2016

LA COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU



PLAN GLOBAL DE
DÉPLACEMENTS :
**LA MOBILITÉ
DE DEMAIN
SE DESSINE
AUJOURD'HUI**

CO-CONSTRUCTION

n.m. (de construire. Bâti. Édifier.)

■ **1** Longtemps, l'intercommunalité a été perçue comme un échelon « technique » du territoire, se concentrant sur des compétences d'aménagement et laissant les communes être l'unique échelon de proximité, celui du dialogue avec l'administré. ■ **2** Aujourd'hui, la CCMP a néanmoins réussi à démontrer qu'elle pouvait fédérer élus et citoyens autour d'une vision partagée de l'aménagement du territoire. ■ **3** En gagnant d'abord la confiance des communes pour établir une gouvernance partagée et co-construire des politiques de service public qui bénéficient au plus grand nombre, sans se préoccuper des frontières communales. La CCMP est ainsi devenue un territoire plus juste et plus solidaire. ■ **4** En associant ensuite les citoyens dans une démarche plus participative, notamment autour du Plan Global de Déplacements (PGD). La richesse de vos contributions a ainsi créé une réelle dynamique et orienté sensiblement notre programme d'actions. Si la mobilité a été un sujet propice à ce dialogue entre élus et citoyens, je suis d'ailleurs convaincu que d'autres thématiques pourraient également bénéficier de votre engagement et de votre expertise. Car c'est ensemble que nous pourrions préserver notre cadre de vie et l'adapter aux exigences de demain.



LA
COMMUNAUTÉ

LE MAGAZINE DE LA CCMP :
BEYNOST, MIRIBEL, NEYRON,
ST-MAURICE DE BEYNOST, THIL,
TRAMOYES



1820, Grande rue - 01700 MIRIBEL
Tél : 04 78 55 52 18 - mail : infos@cc-miribel.fr
www.cc-miribel.fr

Directeur de la publication : *Pascal Protière*
Rédacteur en chef : *Sébastien Bénétiellière*
Conception-rédaction / création
et mise en page : *J'articule*
Images / illustrations : *CCMP, Julie Tillaud,
Lotfi Dakhli, Microgen/Shutterstock,
Kichigin/Shutterstock, Laurent Vella,
Laurence Danière, Cardinal, Chambre
d'Agriculture de l'Ain, Brice Robert
Photographe / Festival Woodstower,
Dombes Côtère Tourisme, SEGAPAL*
Impression : *ICA Courand,*
en 10000 exemplaires sur papier FSC
Prochaine parution : Juin 2017
Dépôt légal en cours

*Une pétition sur la plateforme
internet change.org réclame
un multiplexe sur la Côtère.
Où en est-on de ce projet ?*

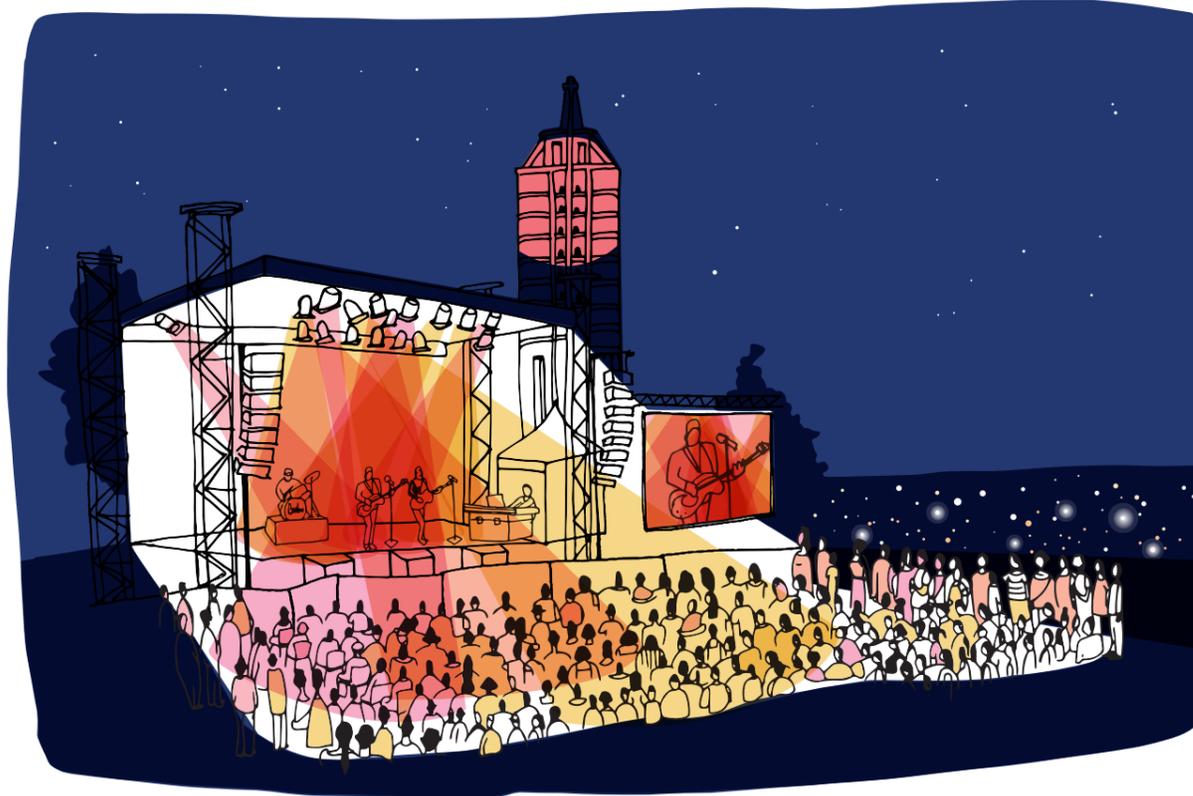
CGR
CINEMAS

La société CGR a sollicité les élus de la Côtère pour l'implantation d'un multiplexe d'une dizaine de salles au cœur du Forum des Sports. Avant toute délivrance d'un permis de construire, le projet doit obtenir l'aval de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC), composée d'élus de l'Ain, d'experts cinématographiques et d'élus de communes riveraines. La commission est chargée d'étudier tant les modalités pratiques (accès, voiries, stationnements) que la concurrence faite aux cinémas environnants déjà existants.

Lors de sa réunion au mois de septembre, la CDAC a pris la décision de rejeter le projet. Les arguments emportant l'adhésion de la majorité des membres mettaient en avant son surdimensionnement et la difficulté pour les cinémas

associatifs locaux (Miribel, Beynost, Rillieux, Montluel, Meximieux) de pérenniser leur offre, pourtant très en-deçà de la moyenne nationale et malgré le potentiel d'emplois susceptibles d'être créés.

Un nouveau dossier, comprenant moins de salles et s'appuyant davantage sur le cinéma local associatif, doit être monté et déposé en CDAC début 2017. En amont, la CCMP souhaite déterminer les conditions propices à la cohabitation de ces deux types de structures (évolution du cinéma associatif en cinéma d'art et essai, dimensionnement des salles, contrat de programmation, accès des scolaires, etc.) et ainsi préparer le programme du Pôle Culturel et Touristique qui devra regrouper à l'horizon 2021 une offre en matière de lecture publique, de cinéma, de spectacle vivant, une salle d'exposition et les locaux de l'OT.



J'ai appris que l'Office de Tourisme de la CCMP ne sera plus géré par les bénévoles de l'association. Cela signifie-t-il que le Festival Swing sous les Étoiles va s'arrêter ?

Nous pouvons vous rassurer : il ne va pas s'arrêter ! Sachez même que les bénévoles travaillent déjà d'arrache-pied à la programmation 2017...

L'association qui gérait jusqu'à présent l'OT devient « Association Swing sous les Étoiles » avec pour mission exclusive d'organiser cet événement culturel phare de la Côtère qui a réuni près de 4 250 personnes en 2016.

Elle conservera un budget de près de 100 000 €, très majoritairement dû

à l'investissement des partenaires privés. La CCMP continuera naturellement d'accompagner financièrement l'association, à hauteur d'environ 10 000 € par an. Le Conseil communautaire a en effet fait le choix de la reconnaître d'intérêt communautaire le 26 octobre dernier.

Le nouvel Office de Tourisme de la CCMP prend quant à lui le titre de « Dombes Côtère Tourisme » (voir *La Communauté n°23*) avec pour mission la définition

de la politique touristique sur le territoire, dans l'optique notamment d'en faire un levier d'attractivité économique.

Ces quelques lignes sont également l'occasion de rendre un hommage appuyé à tous ceux qui ont œuvré pendant 24 ans à la tête de l'OT et durant 14 ans aux manettes de ce magnifique Festival. Soyez assuré de la reconnaissance de tous les habitants de la Côtère pour avoir su développer et valoriser nos atouts patrimoniaux, culturels et touristiques.



**VOUS AUSSI AVEZ
UNE QUESTION ?
UNE REMARQUE ?**

Écrivez-nous
par courrier (CCMP -
1820 Grande rue,
01700 MIRIBEL)
ou directement sur
notre site internet
www.cc-miribel.fr/
contact

SWING

PLAN GLOBAL DE DÉPLACEMENTS :

un programme d'actions ambitieux

UNE VISION COHÉRENTE ET PARTAGÉE

De la sécurisation d'un carrefour à la création de kilomètres d'itinéraires cyclables, le PGD est un outil vaste d'amélioration et de mise en cohérence des services de mobilité présents sur le territoire. La CCMP s'est donc munie d'un diagnostic et des résultats d'une concertation citoyenne visant à estimer les besoins collectifs et particuliers des « occupants » du territoire, qu'ils y vivent, qu'ils le traversent ou y travaillent...



1 ● **ENCOURAGER** la mobilité douce comme le vélo.



2 ● **RENFORCER** le réseau Colibri, l'adapter et rendre l'offre plus pertinente.



3 ● **FAVORISER** une autre pratique de la voiture en privilégiant le covoiturage ou l'intermodalité.



4 ● **ACCOMPAGNER** ces changements avec des actions transversales auprès des entreprises, des scolaires et des habitants.

Elle s'est alors fixée **4 grands objectifs**

→ Avec 4,5 millions d'euros de budget total dont 2 millions investis par la CCMP entre 2016 et 2021, le programme d'actions du Plan Global de Déplacements est ambitieux.

UNE VISION À LONG TERME

Court terme : 2016-2020

Moyen terme : 2020-2025

Long terme : 2025...

RÉSEAU CYCLABLE : + 34 km d'itinéraires supplémentaires avec des connexions vers l'Anneau Bleu et des aménagements adaptés

STATIONNEMENTS VÉLO : 470 emplacements

ÉVOLUTION DE COLIBRI AU PRINTEMPS 2017

- Plus de liens entre l'est et l'ouest (Le Mas Rillier – Miribel Centre – Thil via la ligne 1), entre les zones d'habitat au nord de la RD 1084 et le pôle de commerces et loisirs au sud via la ligne 2), entre Neyron, Miribel et le réseau TCL via la ligne 3, puis entre la plaine et le plateau via la ligne 4.
- Une navette estivale pour profiter du Grand Parc dès l'été 2017.
- Un service flexible le soir en gare.

SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE ET JALONNEMENT

AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE : la CCMP pourrait aider 20 achats par an

PARKING DE COVOITURAGE DES ÉCHETS

PARKING DE COVOITURAGE DE MIRIBEL (CENTRE)

PARKING DE COVOITURAGE DE RILLIEUX/NEYRON

CRÉATION D'UNE MAISON DE LA MOBILITÉ

PLAN DE DÉPLACEMENTS POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

PLAN DE DÉPLACEMENTS INTER-ENTREPRISES

Fin 2015, la CCMP s'est fixé comme objectif de construire avec les habitants de la Côtère une politique de mobilité répondant aux besoins du plus grand nombre. Après avoir établi un diagnostic partagé et organisé des concertations citoyennes, le fruit de ce travail se retrouve dans le Plan Global de Déplacements, un ambitieux programme d'actions à mener d'ici 2030.

VERS UNE NOUVELLE MOBILITÉ POUR LES SALARIÉS DES ENTREPRISES

Encadré, motivé, accompagné par la CCMP, un PDIE (Plan de Déplacements Inter-Entreprises) va être étudié aux côtés des entrepreneurs et salariés du territoire, pour *in fine* favoriser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Sur la nouvelle Zone d'Activités des Malettes, la CCMP souhaite encourager ce type de démarche, afin de préparer l'arrivée des premiers salariés en 2017, et ce dans le cadre d'un appel à projets de la Région Auvergne – Rhône-Alpes (voir page suivante). Encouragement au covoiturage, aux transports en commun avec une ligne Colibri traversant la zone d'activités, aux déplacements piétons ou vélos depuis les gares environnantes : toutes les solutions seront étudiées avec les entreprises concernées.

ACCOMPAGNER LES DÉPLACEMENTS DES SCOLAIRES

Après une première phase de diagnostic et une implication déjà marquée des parents d'élèves et des établissements scolaires du territoire pendant les phases de concertation du PGD, la création d'un Plan de Déplacements des Établissements Scolaires est lancée. Les 3 collèges de la CCMP (Louis Armstrong, Anne Frank et Saint-Joseph) seront les chefs de file pour repenser autant les déplacements des enfants dans le cadre de leurs activités que les trajets depuis leur domicile, privilégiant des modes de transports plus respectueux de l'environnement. Parmi les solutions pouvant être imaginées, l'aménagement des abords des collèges, des emplacements vélo, des animations pédagogiques, etc.

90 %
de motorisation sur le territoire (7 % de plus que la moyenne nationale)

VOUS N'AVEZ PAS REÇU le plan d'actions du PGD DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES ?

Demandez-le auprès de la CCMP ou téléchargez-le sur www.cc-miribel.fr

Restez connectés à la mobilité!

Partagez vos questions, remarques, projets... sur la page Facebook du PGD : www.facebook.com/CCMP.deplacements/



Regards croisés sur les chemins de la mobilité

Parent d'élève, directrice du SYMALIM - propriétaire du Grand Parc Miribel Jonage, ou directeur qualité de Schneider Electric Telecontrol - l'une des grandes entreprises du territoire : 3 acteurs engagés sur les questions de mobilité partagent leurs solutions.

Le PGD est rédigé après une phase de diagnostic et de concertation. Comment les solutions se mettent-elles en place à présent ?

Anne Moignard

Parlons par exemple de Colibri. Il s'agit pour nous, Grand Parc, d'étudier techniquement la mise en accessibilité des arrêts actuellement utilisés par le Sytral pour l'arrivée de Colibri sur notre zone. Ceci afin de faciliter la sortie des voyageurs. Ensuite, c'est de travailler de concert avec la CCMP pour proposer les bons horaires, les trajets les plus pertinents, et permettre ainsi aux habitants de la Côtière de profiter de notre offre loisirs et nature. Nous devons ensuite faire preuve de souplesse, analyser les premiers essais et nous adapter aux besoins des populations.

Jean-Luc Vibert

Avant que la CCMP ne prenne l'initiative du PGD, nous avons rédigé notre propre PDE. Nous étions alors parvenus à développer le covoiturage pour certains de nos collaborateurs qui pratiquent les mêmes horaires et habitent dans les mêmes zones. Ce PDE est un élément de notre plan d'éco-mobilité lancé en juin 2015 pour contribuer, à notre échelle, à la réduction des émissions de CO2, en favorisant l'éco-conduite, le covoiturage, l'utilisation des transports en commun, les accès réseau « mode doux », la voiture électrique, etc. Pour ce faire, nous avons, avec l'aide de l'organisme Hélianthe, identifié, cartographié nos déplacements et croisé les besoins, pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements de la pause déjeuner.

Cartographier vos besoins vous a permis de trouver les solutions les plus adaptées ?

JLV

Cela nous a permis de diagnostiquer les besoins notamment sur les trajets domicile-travail. Soit pour imaginer de nouvelles choses, soit pour adapter ce qui existe. L'un de nos axes de réflexion a été le déplacement en voiture pour aller déjeuner le midi, en imaginant bénéficier de la zone des Malettes, notre voisine, et du réseau Colibri qui va y passer. Nous avons alors avec la CCMP trouvé une solution pour y accéder avec la création d'un chemin de 60 mètres pour permettre à nos salariés de rejoindre à pied l'arrêt Colibri, ce qui n'était pas possible avant.

Christophe Nambotin

L'enjeu est en effet dans la prise de recul pour repenser les trajets de chacun, qu'il s'agisse des salariés ou d'élèves et parents. Les démarches par famille d'acteurs que l'on entreprend aujourd'hui, autour notamment des entreprises avec le futur PDIE et des établissements scolaires avec le PDES, sont centrées sur des problématiques et des initiatives plus précises. La CCMP va accompagner ces démarches spécifiques et va se nourrir des différents groupes de travail pour amener une cohérence globale et la partager avec l'ensemble des acteurs publics, Département, Région, etc. Il s'agit là d'animer, de coordonner, de fédérer autour d'un plan d'actions commun.

> VÉLO
BESOIN
demande
Colibri
itinéraires
SÉCURITÉ
modes doux
connexions



**JEAN-LUC
VIBERT**

*Directeur QSE
de Schneider
Electric Telecontrol*

**ANNE
MOIGNARD**

*Directrice du Symalim,
propriétaire du Grand
Parc Miribel Jonage*

**CHRISTOPHE
NAMBOTIN**

*Vice-président
de l'association des
parents d'élèves du
collège Anne Frank*

Le PGD met prioritairement l'accent sur les modes doux : quelles sont les solutions les plus attendues ?

AM

La Côtière possède une forte demande de maillages doux, notamment cyclistes. Avec la CCMP, nous réfléchissons par exemple à deux passerelles d'accès au Grand Parc, à l'est et à l'ouest du territoire. Nous travaillons également sur la remise en état de la piste cyclable qui rejoint la CCMP via le secteur des centres équestres. Nos itinéraires se connecteront à la future piste du canal de Miribel, appelée l'Anneau Bleu. Cela facilitera bien sûr les déplacements axés sur le loisir, mais également ceux de nombreux travailleurs qui rejoignent l'agglomération lyonnaise ou en viennent. Et pour rebondir sur ce que disait M. Vibert, grâce à la passerelle prévue à l'est de la CCMP, ses collaborateurs ainsi que les salariés des Malettes et des Baterses seront à deux pas du Grand Parc le midi !

CN

Le PDES sera également une réponse pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle au profit d'autres modes de déplacements. Je crois ainsi fortement au développement des modes de déplacements doux et en particulier à celui de Colibri ou du Vélo à Assistance Électrique.

Mais qui dit vélo, trottinette, marche, doit dire sécurité. Aujourd'hui, il n'y a pas de réel maillage sécurisé dans et entre les centres-villes ; le danger des voitures est un souci permanent, notamment, pour ce qui me concerne, autour des établissements scolaires. Demain, grâce au PGD, les parents, nos enfants... les habitants en général seront en capacité de redécouvrir leur territoire et de se l'approprier, pour ensuite changer leurs comportements sur le long terme. Mais ces itinéraires ne doivent pas être pensés seuls. Nous devons réfléchir aux connexions que nous pouvons créer entre eux, pour les besoins quotidiens et de loisirs.

La CCMP doit-elle donner la priorité au vélo pour penser son éco-mobilité ?

JLV

Vélo ou autre, l'important est de penser des modes de transport plus écologiques, c'est certain !

AM

Le vélo est important sur notre territoire. Mais je crois beaucoup aussi au transport par câble, qui ne doit pas être réservé aux montagnes. C'est l'avenir et notre territoire qui souffre de problématiques de franchissement sur l'axe Nord-Sud aurait là une belle réponse. À la fois pour les trajets domicile-travail mais aussi comme atout d'attractivité touristique.

PGD : Plan Global de Déplacements
PDE : Plan de Déplacements Entreprise
PDIE : Plan de Déplacements Inter-Entreprises
PDES : Plan de Déplacements d'Établissements Scolaires

UN ANIMATEUR POUR ENCADRER ET COORDONNER LES PROJETS

Pour animer toutes les démarches liées au PGD, un animateur de la mobilité va être recruté courant 2017.

Ses missions principales :

- **Accompagner**, soutenir et organiser les PDES et PDIE.
- **Animer** des ateliers et interventions pédagogiques sur les modes de transport alternatifs.
- **Construire** des partenariats avec les structures locales ou via les appels à projets.

Le FISAC

dynamise les petites entreprises

Soucieuse de s'engager concrètement auprès des entreprises du territoire, la CCMP avait mis en place dès 2014 un plan de soutien aux TPE sous la forme d'aides financières directes apportées aux entrepreneurs réalisant un certain type d'investissements afin de dynamiser l'activité et le paysage des commerces, services et artisans. Aujourd'hui, le FISAC prend le relais.



DES AIDES DIRECTES POUR SOUTENIR LES INVESTISSEMENTS

Afin d'accompagner les entreprises du territoire au quotidien, la CCMP a ouvert le service DEVECO, pour DEveloppement ECOnomique. Ce dernier soutient la promotion et la mise en réseau du tissu économique local et notamment de l'artisanat, des services et du commerce de proximité.

Pour appuyer les petites entreprises du territoire dans leurs projets de développement, la CCMP a également déployé depuis bientôt 3 ans un dispositif d'aides financières, sous la forme de subventions attribuées aux TPE dans le cadre de leurs projets de travaux d'embellissement, de développement ou de modernisation.

Depuis 2014, 13 entreprises ont ainsi été aidées, participant non seulement au dynamisme économique du territoire, mais aussi à l'amélioration de la qualité de vie des habitants, à l'esthétique des centres-villes, à la variété de l'offre proposée, etc.

En février 2016, un dispositif porté par l'État est venu prendre le relais de ces aides. Le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) complète depuis le budget de la CCMP et lui permet alors d'accroître le volume de ses actions.

Aujourd'hui, le potentiel d'aides du FISAC s'élève à 228 000 € sur 2 années de programme, dont 120 000 € de la CCMP et 108 000 € de l'État.



SOUTENIR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE DE LA CÔTIÈRE

« Ces aides donnent de l'air aux petites entreprises qui souffrent en ces temps de crise. Je pense notamment à toutes les rénovations, les embellissements de vitrine et les modernisations. Les beaux endroits attirent plus, et cette opération peut avoir un effet boule de neige, bénéfique pour chaque entreprise et pour l'ensemble des centres-villes. »

Mireille Barbançon
COMMERCANTE
BOUTIQUE M. ET PRÉSIDENTE
DE L'ACA DEPUIS 2016

2014-2015

Dispositif d'aides directes à l'initiative de la CCMP
Soit 78 000 € d'aides entre 2014 et 2015 pour aider 13 entreprises

DEPUIS 2016

Dispositif FISAC
250 commerçants et artisans potentiellement concernés par le FISAC sur la CCMP

228 000 € de budget sur 2 ans

Jusqu'à 12 000 € d'aides directes FISAC par projet et par entreprise

Un bénéfice immédiat POUR TOUT LE TERRITOIRE

POUR LES ENTREPRISES

Attirer plus de clients



S'adapter aux mutations de son métier ou se développer



Dynamiser l'économie du territoire



POUR LES HABITANTS

Un cadre de vie plus agréable sur le territoire



Une offre de commerces, artisans et services plus riche



Le maintien de l'emploi

Artisans

À QUI SONT DESTINÉES CES AIDES ?

Destinées à soutenir les très petites entreprises de moins de 10 salariés (les TPE), ces aides s'adressent également en priorité aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 1 M€ HT*.

Chaque entreprise soumet alors son projet à un comité de pilotage, composé de représentants des chambres consulaires (CCI, etc.), d'élus, de techniciens de la CCMP et de représentants de l'ACA, qui émet un avis. Le projet est ensuite soumis au Conseil communautaire qui valide la demande d'aide.

* Pour connaître l'ensemble des critères d'éligibilité et des montants d'aides, renseignez-vous auprès de la CCMP ou rendez-vous sur le site internet de la CCMP, rubrique FISAC.

QUELS SONT LES TRAVAUX CONCERNÉS ?

Les aides directes FISAC peuvent permettre aux entreprises d'embellir leur point de vente, d'augmenter leur productivité, leur rentabilité ou de se mettre aux normes, dans la mesure où le projet représente un besoin pour le territoire et ses habitants.

Des exemples ?

→ La rénovation d'une vitrine pour améliorer l'esthétique des centres-villes, la modernisation d'un atelier pour développer une activité artisanale, l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), l'investissement dans un véhicule de tournée alimentaire, etc.

Vous êtes commerçant, artisan, prestataire de service ?

Le service DEVECO vous accueille à la CCMP et vous répond au 04 78 55 52 18.

MODES DOUX

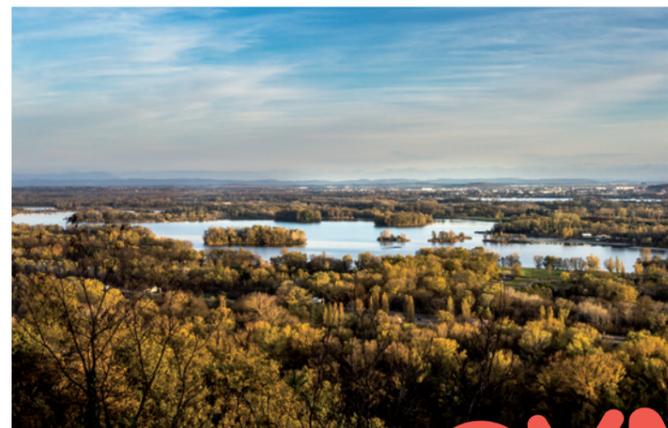
UN passage RELIE L'AMD À LA RD1084

Depuis la rentrée 2016, les élèves et enseignants de l'Académie de Musique et de Danse ainsi que les parents du pôle petite enfance de Miribel peuvent enfin rejoindre à pied



le cœur de Miribel en passant par la Route de Genève. Après l'acquisition par la commune du foncier nécessaire à cet aménagement, la CCMP a investi près de 89 000 € pour permettre le désenclavement de ce site et créer une connexion plus aisée au réseau de transports en commun du département (arrêt Place de la République de la ligne 171 / 132). Un « prélude » à ce que pourraient être les déplacements à pied et à vélos grâce au Plan Global de Déplacements ! (voir pages 4-7)

GRAND PARC



LA CCMP ADHÈRE AU

SYMALIM

La Communauté de Communes vient de signer en novembre dernier son adhésion au SYMALIM, Syndicat Mixte pour l'aménagement du Grand Parc de Miribel Jonage, propriétaire et gestionnaire du Grand Parc depuis 1968. Le SYMALIM est un acteur incontournable pour l'aménagement du territoire de la Côtère. Il se compose aujourd'hui de 16 collectivités dont les conseils départementaux de l'Ain et du Rhône, la Métropole de Lyon et 11 communes riveraines

(Lyon, Villeurbanne, Neyron, Miribel, Meyzieu, etc.). L'adhésion de la CCMP lui permettra de participer activement à la prise des grandes décisions du Syndicat. Au-delà, il s'agira de faire en sorte que les projets concernant l'intérêt des populations de la Côtère restent prioritaires dans les investissements futurs du SYMALIM, qu'il s'agisse du renforcement des berges et de la protection contre les crues du Rhône (voir *La Communauté n°24 sur le contrat partenarial*),

de l'aménagement de voies cyclables (Anneau Bleu) ou encore des passerelles d'accès en modes doux au Grand Parc.

La contribution de la CCMP s'élèvera à 2,17 % du budget total de fonctionnement du SYMALIM, soit 100 000 € annuels. La CCMP sera représentée par 2 conseillers titulaires siégeant au Conseil Syndical (avec 2,80 % des droits de vote) dont l'un sera également désigné Vice-Président parmi les 8 que compte le SYMALIM.

ZONE COMMERCIALE DES BATTERSES



LA NOUVELLE VOIRIE DU CHEMIN DES MALETTES EN SERVICE

Après 5 mois de travaux, le Chemin des Malettes est de nouveau ouvert à la circulation depuis fin août. 2 ans d'études et de concertation entre la CCMP et les entreprises du secteur ont été nécessaires pour solutionner les problématiques de circulation et de sécurité sur cette voirie particulièrement engorgée. Le choix a été fait de réaliser une troisième voie, permettant de « stocker » les véhicules et ainsi faciliter l'entrée vers les commerces. Un giratoire pour le retournement des poids lourds a également été créé. Ces aménagements, quelques mois seulement après leur mise en service, se montrent déjà efficaces et font l'unanimité.

Budget total investi par la CCMP : 1,125 M€ TTC

JEUNESSE

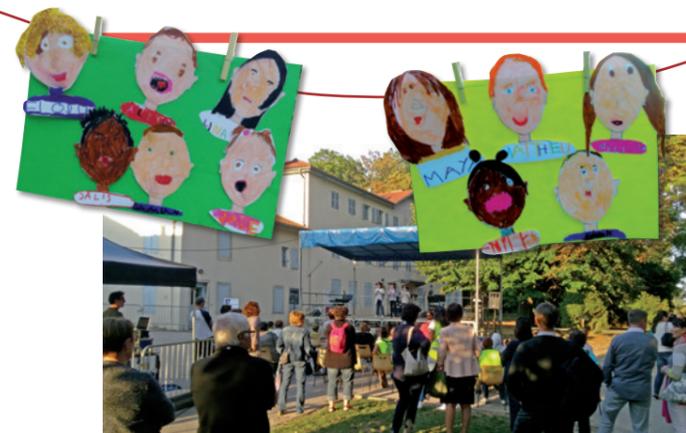


UN ITINÉRAIRE SOLIDAIRE

Encadrés par une équipe de 6 animateurs, 17 jeunes de 11 à 13 ans ont pu participer à un projet solidaire inédit en juillet dernier. Passant à vélo par les 6 communes du territoire sur 3 jours (avec 2 nuitées en tente au Mas de Roux et au Grand Parc), ils ont pu récolter 578 kg de vêtements dans les écoles

des communes, ensuite triés par leurs soins au profit de l'association pour l'insertion Sols'tisse.

→ Le projet a été soutenu par une subvention de 1 500 € de l'État et de la CCMP, complétée par un prêt de matériel et une aide pour le transport.



VIVRE ENSEMBLE

La 1^{ère} fête des habitants A EU DU SUCCÈS !

Le 23 septembre 2016, le parc de la Sathonette à Saint-Maurice de Beynost a accueilli la 1^{ère} Fête des Habitants, organisée par la CCMP, les acteurs socio-éducatifs - centres sociaux de Miribel (CESAM) et de Saint-Maurice de

Beynost (Artemis), les écoles élémentaires, les collèges - et l'ensemble des 6 communes. Un temps de partage, de découvertes artistiques, de pique-nique, et de convivialité pour les 150 participants des différents lieux de vie du territoire.

ZAC DES MALETTES



Les premières constructions SONT LANCÉES

Vendredi 4 novembre, la CCMP recevait les travaux de viabilisation de la ZAC des Malettes après un an de chantier et sans retard. Aujourd'hui, les entreprises ayant acquis des parcelles sont donc en mesure de les aménager, à commencer par l'entreprise ABB France qui démarre la construction de son bâtiment de 7 500 m² certifié BREEAM Very Good (haute certification environnementale), accueillant 300 salariés d'ici la fin 2017.

Comme ABB, les entreprises installées bénéficieront d'un cahier des charges exigeant sur la ZAC : respect de l'environnement, qualité paysagère et du bâti, ainsi que l'installation déjà prévue de la fibre optique. D'ici 2 ans, pas moins de 40 entreprises pour 800 à 900 emplois sont attendues sur la ZAC.

Pour la CCMP, les travaux ont coûté près de 3,9 M€ qui s'ajoutent à près de 4 M€ pour l'acquisition des parcelles. Ces dépenses seront entièrement compensées par la vente des lots aux entreprises tout en permettant la création d'un outil d'attractivité économique essentiel pour la Côtère.



Comment lutter contre l'érosion du plateau ?

Sur le plateau de la Côtière, les parcelles agricoles sont de plus en plus touchées par les forts événements pluvieux, entraînant l'érosion des sols et une dangereuse fuite de sédiments (dépôts de terre laissés par l'eau ou le vent) vers les bassins de rétention ou les routes. Pour lutter en amont contre ce phénomène, la CCMP s'est associée aux agriculteurs du territoire et à la Chambre d'Agriculture de l'Ain.

UNE PROBLÉMATIQUE SOURDE MAIS URGENTE

L'évolution géologique des terres et l'accélération des phénomènes climatiques ont progressivement dégradé les sols des 1 108 hectares de surface agricole du plateau de la CCMP, occupés par 25 agriculteurs de céréales et légumes principalement.

Que se passe-t-il lors d'un orage ? L'écoulement des eaux transporte la terre et les sédiments jusque dans les fossés, les bassins de rétentions voire même sur les routes des communes du Plateau.

En conséquence, les dégâts sont parfois très importants pour les agriculteurs tandis que la collectivité doit financer l'entretien des réseaux d'assainissement et des routes afin d'assurer la sécurité des automobilistes.

Face à l'ampleur de la tâche, les associations foncières, responsables de l'entretien des fossés et des bassins de sédimentation, ne sont plus en mesure de financer les travaux d'aménagement nécessaires et se sont donc tournées vers la CCMP pour travailler ensemble sur cette problématique.

UNE DÉMARCHÉ COLLABORATIVE AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS

Dès 2015, la CCMP a engagé une réflexion commune avec la Chambre d'Agriculture de l'Ain (CAA) et les agriculteurs concernés, en recrutant un ingénieur-stagiaire pour dresser un diagnostic et proposer des solutions pratiques. À court terme, le choix a été fait de planter des bandes enherbées permettant en amont des pentes de limiter l'érosion et de ralentir le flux des eaux. Une première réponse financée en majeure partie par le fonds TGV (fonds d'indemnisation débloqué en 1992 lors de la création de la ligne dans l'ouest de la métropole lyonnaise). À moyen terme, des investissements plus onéreux sont prévus par la CCMP, particulièrement sur des points noirs identifiés, soumis à l'engagement des agriculteurs à maintenir les bandes enherbées et à réfléchir collectivement à leurs pratiques de culture.

C'est pourquoi une charte a été signée en juin 2016 entre la CCMP, la Chambre d'Agriculture de l'Ain, les associations foncières ainsi que les représentants et exploitants agricoles du plateau.

UNE CHARTE CONTRE L'ÉROSION DE 2016 À 2020

La charte présente un plan d'action de 2016 à 2020 pour un budget financé à hauteur de 200 000 € par la CCMP sur 4 champs d'actions :

L'ENTRETIEN, la préservation et le développement des réseaux, fossés et bassins ainsi que des bandes enherbées installées depuis 2015.

DES AMÉNAGEMENTS LÉGERS ET EXCEPTIONNELS, à l'initiative des agriculteurs sur leurs propres terrains et indemnisés par la CCMP.



DES ACTIONS LOURDES prises en charge par la CCMP sur des problématiques et des terrains précis, points noirs majeurs du territoire.

LA SENSIBILISATION continue des exploitants et leur accompagnement par un animateur, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture.



RENCONTRE AVEC CLAUDE BARBET

*Agriculteur à Thil
Membre du Comité de Défense TGV
et du comité agricole de suivi
de la charte sur l'érosion*

Les agriculteurs ont-ils conscience de l'urgence ?

Nous avons tous les mêmes enjeux ! C'est pourquoi la CCMP s'est engagée aux côtés des agriculteurs, notamment en prenant à sa charge les compensations financières nécessaires à la mise en place des bandes enherbées ou de travaux plus spécifiques, mais également en proposant un suivi et une animation sur cette thématique.

Quel est l'impact pour leur métier ?

Il est pratique et fonctionnel. Certains agriculteurs doivent par exemple réimplanter des inter-cultures pour ne pas laisser les sols nus entre deux récoltes, et ainsi éviter que la terre soit trop facilement transportée par les eaux en cas de fortes pluies. Des buttes sont créées dans les rangées de pommes de terre pour arrêter l'eau. D'autres font l'effort de ne pas planter dans le sens de la pente, ce qui peut poser problème pour le maraîchage, confrontant non pas la terre mais les légumes aux glissements d'eau.

En résumé, les habitudes sont à changer mais chacun joue le jeu. C'est un travail de longue haleine qui est soutenu par le comité de suivi avec, au-delà des compensations financières de la CCMP, une animation sur la durée pour aider les agriculteurs à trouver des solutions, pour ne pas les laisser seuls face à ces problématiques.

AOÛT 18^{ème} ÉDITION | 15 000 FESTIVALIERS | 1 900 CAMPEURS | 38 ARTISTES, SPECTACLES ET ANIMATIONS



SEPTEMBRE 2 862 VISITEURS | 11 LIEUX ANIMÉS | 56 BÉNÉVOLES | 4 RESTAURANTS | 2 LIGNES COLIBRI, PARTENAIRE DE L'ÉVÉNEMENT



RENDEZ-VOUS !

Des événements ouverts à tous

FÉVRIER

DIMANCHE 5
GRAND PARC



LA RAND'O GIVRÉE A UN GOÛT D'AVENTURE !

La 9^{ème} Rand'O Givrée du Grand Parc invite les familles et les aventuriers à des découvertes givrées, entre randonnée et course d'orientation. Ce rendez-vous annuel, aussi convivial que sportif, propose 4 parcours de 4, 10, 11 et 14 kilomètres, non chronométrés et sans classement final. Tout tient alors dans le plaisir de prendre son temps, au rythme des balises, des poinçons et des aventures partagées ! En récompense finale et chaleureuse, l'organisation offre à l'arrivée un dessert, un chocolat ou un vin chaud, pour clôturer le pique-nique que les moins frileux auront pu apporter dans leur sac de petit ou grand randonneur...

EN SAVOIR +
www.grand-parc.fr

Samedi 11

SALLE DES FÊTES DE NEYRON

Concert rock « Baguettes et Marteaux »

MARS

Mardi 7

SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Le Bal des enfants réinvente le carnaval des petits ! Renseignements auprès de la CCMP au 04 78 55 52 18

Dimanche 26

ALLÉGRO, MIRIBEL

Concert de musiques actuelles spécial Motown « Comme ça nous chante »

Samedi et dimanche 18 et 19

ALLÉGRO ET PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, MIRIBEL

21^{ème} Salon des vins et de l'artisanat

MAI

Dimanche 21

ALLÉGRO, MIRIBEL

Concert jazz et latino « Autour de Mozart »

JUIN

Dimanche 11

SALLE DES FÊTES DE SAINT-MAURICE DE BEYNOST

Concert jazz et latino « Autour de Mozart » et « Limoncello », des classes de violoncelle et saxophone

Samedi et dimanche 17 et 18

ALLÉGRO, MIRIBEL

Spectacles de danse de fin d'année des classes de danse classique, jazz et contemporain

Samedi 24

ÉGLISE ST ROMAIN, MIRIBEL

Concert de fin d'année du P'tit Chœur



GILBERT GUDERZO

Président du Conseil d'Administration de l'Institut Joséphine Guillon et vice-président du Centre médical de rééducation pédiatrique Romans Ferrari

... quel âge donner au territoire ?

POURQUOI CE LIEU ?

« Nous sommes devant l'EHPAD, construit par Joséphine Guillon il y a plus d'un siècle. Cet établissement emblématique du territoire perpétue grâce à l'association l'accueil de personnes âgées dans un esprit familial. »

Depuis quand vivez-vous sur le territoire ?

J'habite Miribel depuis plus de 40 ans et je m'y sens bien. Je participe à la vie du territoire pour lui rendre ce qu'il m'a apporté toutes ces années. J'ai souhaité m'investir dans le milieu associatif à caractère social pour y apporter ma contribution et mon expérience de chef d'entreprise.

Quel âge donneriez-vous au territoire s'il était une personne ?

J'ai vu le territoire évoluer, s'urbaniser, se développer, toujours sereinement et progressivement pour que chacun y trouve et conserve sa place. Cela peut sembler paradoxal mais je lui donnerais bien deux âges : 30 ans ! parce que le territoire, avec autant d'équipements et de vie, est jeune, actif, dynamique mais aussi... 70 ans ! pour son histoire et la sagesse dont il fait preuve dans ses choix.

Ces deux âges traduisent bien le lien intergénérationnel qui existe ici...

C'est notre rôle et celui de l'Institut Joséphine Guillon, à travers ses deux exploitations Miribel et Saint-Maurice de Beynost, de maintenir ce lien intergénérationnel. Le projet de prolongement de la percée verte via un chemin passant devant notre bâtiment en est un exemple. Ce sera une source de rencontres, de vie. Nous créons aussi des échanges avec les écoles pour maintenir ce lien. L'Académie de Musique et de Danse organise des ateliers de percussion dans l'EHPAD et des auditions de l'École de Musique se tiennent dans les résidences. Ces deux activités, très appréciées de tous, permettent les rencontres intergénérationnelles.

Vieillit-on bien ici ?

Nous mettons tout en œuvre pour que nos résidents s'y sentent bien ! La situation de l'EHPAD et des résidences de Miribel est une vraie chance de part la proximité des commerces et l'ouverture sur la ville. Demain, grâce à la percée verte qui ira jusqu'à l'Allégro, même les pensionnaires à mobilité réduite pourront profiter des joies du cinéma et des spectacles.

Comment voyez-vous le territoire dans 20 ans ?

J'aimerais que les centres-villes reprennent leur place et que l'urbanisation soit maîtrisée pour éviter les villes dortoirs. Que chaque centre développe et garde son activité ! Nous avons la chance de profiter d'un territoire agréable, vivant et dynamique... conservons le !